

2209 H

Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
14, rue de Marignan 75008 Paris
102 410 032 RCS Paris

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 MARS 2026**

A Paris, l'an deux mille vingt-six,

Le trente mars à 9 heures,

L'associé unique :

- Monsieur Cheickne DIANKA, né le 2 juillet 2002 à Ivry-sur-Seine (94), de nationalité française,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de la dénomination sociale et modification corrélative de l'article « Dénomination sociale » des statuts

PREMIERE DECISION - MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE

L'associé unique décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter 30 mars 2026 : 0207 H.

En conséquence, l'article « Dénomination sociale » des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 2 – Dénomination sociale

La dénomination de la Société est : 0207 H. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Monsieur Cheickne DIANKA
Associé unique

Signé par :

B62592E5549342C...